

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 juin 2018

2018 DAE 131 Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Fontaine O Livres (11e).

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 mai 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association Fontaine O Livres (11e) ;

Sur le rapport présenté par M. Frédéric HOCQUARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Fontaine O Livres.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'association Fontaine O Livres (n° SIMPA : 5521 Dossiers n° 2018-02887), dont le siège social est situé 5, passage Piver (11e).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2018, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO